

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37
Nb. de représentés : 12
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphanou DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 34/1654 :

Construction d'un complexe sportif à la Ravine des Cabris - Avenant n°1 au lot n°6 « menuiseries extérieures / métallerie » - Autorisation de signature

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphanou, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphanou), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine) , RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-319740164-20240912-34-1654-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°34/1654 : Construction d'un complexe sportif à la Ravine des Cabris - Avenant n°1 au lot n°6 « menuiseries extérieures / métallerie » - Autorisation de signature.

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que, par délibération n°14/649 du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé la signature du lot n°6 « MENUISERIES EXTERIEURES / METALLERIE » de l'opération « Construction d'un complexe sportif à la Ravine des Cabris » avec le groupement MILLET TRAVAUX OCEAN INDIEN (mandataire) / METAL AGENCEMENT DECORATION FERRONNERIE - MAD'F (cotraitant) pour un montant global et forfaitaire de 348 368,40 € HT.

En cours du chantier, des travaux supplémentaires se sont révélés nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage. Le marché ne prévoyant pas de prix pour la réalisation de ces derniers, des prix nouveaux provisoires ont été notifiés au titulaire par ordre de service n°3, conformément à l'article 14.1 du CCAG-Travaux.

Ainsi, cet ordre de service prescrit la fabrication et la pose d'une plaque en acier thermolaqué supplémentaire, et prolonge le délai global d'exécution des travaux d'une semaine afin de réaliser cette nouvelle prestation.

L'avenant n°1 a pour objet d'arrêter définitivement les prix d'attente faisant l'objet de cet ordre de service n°3, et ce conformément aux articles 14.5 du CCAG-Travaux (2009) et 3.3.1 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Ainsi, l'avenant n°1 contractualise le nouveau montant total du marché, comme suit :

Montant initial.....	348 368,40 € HT
Montant de l'avenant n°.....	+ 920,00 € HT
Nouveau montant.....	349 288,40€ HT
	378 977,91 € TTC

L'avenant n°1 entraîne une augmentation du montant initial du marché de + 0.26%.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : **321 2313 24 RE24000043**.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la passation de l'avenant n°1 au lot n°6 « MENUISERIES EXTERIEURES / METALLERIE » de l'opération « Construction d'un complexe sportif à la Ravine des Cabris », passé avec le groupement MILLET TRAVAUX OCEAN INDIEN / MAD'F, sur le fondement des conditions exposées ci-dessus ;

- DE L'AUTORISER lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER l'avenant n°1 au marché de travaux correspondant sur le fondement des conditions exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents s'y rapportant et notamment tout acte et document concourant à son exécution.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1654-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024